



Casablanca le 01 octobre 2015

Maître [REDACTED]  
Avocat au barreau de Paris  
54 Avenue Victor Hugo 75116 Paris

Objet : [John] **TLT**  
Réf : votre lettre datée du 01 octobre 2015  
Pièces jointes : (02) Deux

Maître

Faisant suite à votre lettre citée en référence, j'ai l'honneur de vous faire part de ce qui suit :

En date du 12/2014 Mr. [John] a signé avec nous un contrat par lequel nous nous sommes engagé mutuellement à lui fournir en tant que pilote stagiaire un service consistant à une formation au sol et sur simulateur de vol auprès de CasaAéro à Casablanca filiale de la Royal Air Maroc suivi d'une adaptation en ligne de 500 H de vol auprès de la compagnie partenaire la Royal Air Maroc.

Comme convenu dans le contrat ( appendix III) Mr. [John] a entamé sa formation au sol à CasaAéro le 01/2015.

La formation au sol et les séances de simulateur ont été sanctionnées par un examen que votre client a passé avec succès, ce qui lui permet d'entamer la phase de formation en vol sur les lignes de la RAM après validation de sa licence étrangère par l'aviation civile marocaine.

Selon le contenu de votre lettre, Mr. [John] ne souhaite plus reprendre son programme de formation vu que la période de formation au sol a été longue et que certaines séances sur simulateur étaient inutiles et de surcroit il souhaite rompre le contrat et demande le remboursement de la somme de 26.000 euros.

En réponse à sa requête je tiens à lui rappeler d'abord qu'il a affaire à une compagnie nationale dont le sérieux est reconnu à l'échèle international et qui est la Royal Air Maroc.

En outre le calendrier et la nature de la formation sont déterminés par la seule compagnie partenaire comme il est indiqué à l'article 3 du contrat que Mr. [John] s'est engagé à respecter.

**Type Line Training** : 357 Bd Mohamed V espace A/4 , Casabalanca MAROC  
Tel : + 216 55 341 099 / +212 663 017 016 E-mail : info@typelinetraining.com



Je tiens aussi à préciser qu'aucun pilote étranger ne peut entamer le programme du line flight training ( formation en vol) sur les lignes de la RAM qu'après la validation de sa licence étrangère par les autorités de l'aviation civile marocaine et l'obtention d'une licence marocaine.

Mr. [John] a obtenu ce document en date du 08/2015 ( document 1) et le 09/2015 il a été invité par mail à se présenter à la RAM pour récupérer son badge et ses uniformes.

Vu que Mr. [John] n'a pas répondu à cette 1<sup>er</sup> invitation, un 2<sup>ème</sup> mail de rappel lui a été adressé le 09/2015 mais toujours aucun signe de vie de votre client. Un 3<sup>ème</sup> mail daté du 09/2015 lui a été adressé cette fois-ci par TCS (Tritar Consulting & Services) l'invitant à se présenter d'urgence à CasaAéro le lundi 09/2015 à 10 H du matin.

Mr. [John] ne s'est pas présenté non plus a ce RDV mais il a répondu a ce dernier mail pour demander le remboursement la somme objet de votre lettre.

Ainsi cher Maître et comme il a été exposé nous pensons que nous avons honoré notre engagement contractuel vis à vis de Mr. [John] puisqu'il fait partie aujourd'hui du personnel navigant de la RAM en tant que pilote stagiaire sous la matricule 00 ( document 2) et nous ne comprenons pas les raisons de son désistement.

Ainsi nous l'invitons encore une fois a travers vous de reprendre au plus vite son programme de formation et de ne pas rater l'occasion qu'il lui est offerte aujourd'hui de faire partie du personnel navigant de la RAM surtout qu'il a toujours laissé des bonnes impressions auprès de ses instructeurs ce qui lui offre l'opportunité d'un éventuel recrutement.

Ceci étant nous lui accordons un nouveau délai qui ne peut dépassé les sept (07) jours à partir de la date de la réception de la présente lettre pour reprendre son programme de formation, et que passé ce délai nous saurons dans l'obligation de considérer que Mr. [John] a rompu de sa propre volonté et d'une façon unilatérale son contrat et d'appliquer les termes de l'article 10 du même contrat que votre client à approuver et s'est engagé à respecter.

Veillez agréer Maître nos salutations les plus respectueuses.





الإسم العائلي

MR

الإسم الشخصي  
First Name (IV)

[JOHN]

الميلاد (أ)  
Born on (a)

الجنسية (VI)  
Nationality (VI)

العنوان (V)  
Address (V)

الحاصل للإجازة  
Holder of licence (III)

CPL (A)

المسلطة المسجلة للإجازة  
Authority of issuance

D. G. A. C.

ممنعت بتاريخ  
Issued on

2011

المشغول  
Employer

RAM

إمضاء الحامل  
Holder signature (VII)

الصلاحية  
Validity

صلاحية لاقية  
Valid Until

- 06-16

تأشيرة  
Visa

[Handwritten signature]



طابع السلطة المختصة  
Affix stamp or seal of  
Competent Authority  
(VIII-X)

إمضاء السلطة المختصة  
Signature of issuing Officer  
(VIII-X)

[Handwritten signature]

Issued at Rabat on (X) 25.08.15



خطوط الملكية المغربية  
royal air maroc



**CREW**

Valid until : [REDACTED] August 2016

Mr  
[John]  
PILOTE STAGIAIRE  
Matricule : 00 [REDACTED]

